



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD//STTM/JL/JG/80877

2 octobre 2012

NOTIFICATION¹

Objet: Atelier de renforcement des capacités de l'Initiative *Sustainable Ocean* pour l'Afrique de l'Ouest (du 14 au 18 janvier 2013) et Atelier régional de l'Atlantique Sud-est afin de faciliter la description des aires marines d'importance écologique et biologique (AIEB) (25 au 29 mars 2013)

Madame/Monsieur,

Le but de la présente notification est d'inviter les organisations régionales concernées des côtes de l'Afrique de l'Ouest à nominer des experts pour participer à deux ateliers:

- L'Atelier de renforcement des capacités de l'Initiative *Sustainable Ocean* (SOI pour son sigle en anglais) pour l'Afrique de l'Ouest, du 14 au 18 janvier 2013, Sénégal; et
- L'Atelier régional de l'Atlantique du Sud-est pour faciliter la description des aires marines d'importance écologique et biologique (AIEB), du 25 au 29 mars 2013

Contexte

Lors de sa dixième réunion, la Conférence des Parties a adopté le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et ses objectifs d'Aichi, incluant notamment l'objectif 6, 10 et 11, qui sont directement liés à la biodiversité marine et côtière.

En outre, la Conférence des Parties a adopté une décision globale et complète sur la biodiversité marine et côtière (décision X/29). Dans cette décision, la Conférence des Parties exhorte les Parties et les autres gouvernements à atteindre à long terme la conservation, la gestion et l'utilisation durables des ressources marines et des habitats côtiers et à gérer de manière efficace les aires marines protégées, afin de préserver la biodiversité marine et côtière, les services fournis par les écosystèmes marins et les moyens de subsistance durables et afin de s'adapter aux changements climatiques.

La Conférence des Parties souligne que « *des ateliers supplémentaires sont susceptibles d'être nécessaires pour former et renforcer les capacités des Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, ainsi que par le biais des initiatives régionales pertinentes, et que ces ateliers devraient contribuer au partage d'expérience en matière de gestion intégrée des ressources marines et d'application d'instruments de planification spatiale marine, faciliter la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière et peuvent aborder d'autres priorités régionales qui sont avancées au fur et à mesure de la planification de ces ateliers.* »^f (décision X/29, paragraphe 37).

1: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Aux: Conventions et plans d'action régionaux sur les océans, aux organisations de gestion régionale des pêches (ORGP) et aux autres initiatives régionales concernées



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

La Conférence des Parties « *prie le Secrétaire exécutif d'organiser, y compris l'établissement de mandats, dans les limites du financement disponible, une série d'ateliers régionaux avant une future réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, en assurant la participation des Parties et autres gouvernements, ainsi que des organisations et les initiatives régionales compétentes, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les conventions et plans d'action régionaux sur les mers régionales et, le cas échéant, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)...* » (décision X/29, paragraphe 36).

À l'occasion de la dixième réunion de la Conférence des Parties, l'Initiative *Sustainable Ocean* (SOI pour son sigle en anglais) a été établi par le Secrétariat de la CDB conjointement avec la présidence de la COP et d'autres partenaires afin de répondre aux besoins de renforcement des capacités. L'Initiative est mise en place à travers l'appui financier du Gouvernement du Japon, via le Fonds japonais pour la biodiversité et l'Agence des aires marines protégées de la France. L'initiative *Sustainable Ocean* fournit une plateforme mondiale pour bâtir des partenariats et renforcer les capacités afin d'atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui sont liés à la diversité marine et côtière et ce, d'une façon holistique. Ses missions sont notamment de faciliter le partage et l'échange de connaissances et d'information, de pratiques et d'expériences; de renforcer la communication interactive parmi les intervenants chargés des politiques, les intervenants locaux et les scientifiques; évaluer les progrès sur les objectifs d'Aichi pour la biodiversité; travailler ensemble afin d'atteindre un équilibre entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; et promouvoir les approches flexibles et diverses pour y arriver.

Atelier de renforcement des capacités, 14 au 18 janvier, au Sénégal

En tant que partie de l'Initiative *Sustainable Ocean*, le Secrétariat convoque, avec l'appui financier du Gouvernement du Japon à travers le Fonds japonais pour la biodiversité l'Atelier de renforcement des capacités de l'Initiative *Sustainable Ocean* pour l'Afrique de l'Ouest (14 au 18 janvier 2013) au Sénégal. L'atelier présentera les expériences régionales axées sur l'Afrique occidentale. Il se penchera plus précisément sur: (i) les aires marines d'importance écologique et biologique (AIEB), et (ii) les aires marines et la gestion intégrée des zones côtières en vue d'atteindre les objectifs 6 et 11 de manière holistique. L'atelier s'effectuera en collaboration avec divers partenaires, y compris les Parties intéressées, les membres concernés de l'ONU-Océans, l'Initiative *Global Ocean Biodiversity*, et les organisations et initiatives régionales. Le matériel de formation sera transmis aux experts sélectionnés et affiché sur le site Web de la CDB en temps opportun. L'atelier de renforcement des capacités se déroulera en anglais et en français.

L'atelier du Sénégal facilitera les préparations des Parties et organisations pour l'atelier régional de l'Atlantique du Sud-est visant à faciliter la description des AIEB.

L'Atelier régional sur les AIEB, 25 au 29 mars (dates provisoires), en Namibie

Conformément aux demandes de la Conférence des Parties, le Secrétariat a convoqué l'atelier régional de l'Atlantique du Sud-est pour faciliter la description des AIEB du 25 au 29 mars (dates provisoires) 2013, en Namibie. L'atelier sera organisé en collaboration avec les Parties et les différents partenaires, y compris notamment les organisations et les initiatives régionales.

Les mandats pour l'atelier sont annexés à la présente notification pour votre référence. Les documents de réunion seront transmis aux experts sélectionnés et affichés sur le site Web de la CDB en temps voulu. La réunion se déroulera en anglais et en français.

Soumission des nominations

Les organisations concernées de la région sont invitées à nominer un expert à participer à ces deux ateliers, l'atelier SOI (16 - 20 janvier 2013 au Sénégal) et l'atelier régional sur les AIEB (25-29 mars 2013 en Namibie). Il sera très important de s'assurer de l'engagement de cet expert à participer aux deux ateliers et à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour la compilation et la présentation de données et informations scientifiques pertinentes suite au premier atelier en coordination avec les Parties et d'autres organisations. Cet expert doit répondre aux critères suivants, conformément aux directives de la CdP-10: (i) De bonnes connaissances scientifiques sur et de l'expérience pertinente liée à la description des AIEB par l'application de critères scientifiques à l'annexe I de la décision IX/20 ainsi que d'autres critères scientifiques pertinents compatibles et complémentaires convenus à l'échelle nationale et intergouvernementale, et (ii) De bonnes connaissances scientifiques sur et de l'expérience de recherche pertinente liée à l'application des systèmes de classification biogéographique des habitats de haute mer et d'eaux profondes.

Le dirigeants de ces organisations doivent fournir leur nom et les coordonnées de leurs représentants par l'intermédiaire **d'une lettre officielle signée**, adressée au Secrétaire exécutif dans les meilleurs délais, mais **au plus tard le 15 novembre 2012**, (par télécopieur au +1 (514) 288-6588, ou numérisées et jointes à un courriel adressé à secretariat@cbd.int). La nomination doit inclure les coordonnées complètes et être accompagnée d'un curriculum vitae indiquant clairement les domaines d'expertise et l'expérience du candidat. La nomination doit également indiquer clairement l'atelier (s) pour lequel/lesquels l'expert(s) est nommé.

Du financement limité sera disponible pour aider au déplacement des participants des organisations de la région concernées attribué sur la base du « premier arrivé, premier servi. »

En vous remerciant de votre collaboration et soutien continu aux travaux de la Convention,

Cordialement,

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif

Pièce jointe

**Mandats des ateliers régionaux de la CDB afin de faciliter l'identification des aires marines d'importance écologique ou biologique - AIEB
(décision X/29, paragraphe 36,)**

1. Décrire les zones marines d'importance écologique ou biologique à partir des critères scientifiques adoptés dans la décision IX/20 et figurant à l'annexe I de cette décision, ainsi que d'autres critères scientifiques compatibles et complémentaires convenus à l'échelon national et intergouvernemental, et l'orientation scientifique de l'identification d'aires marines protégées situées au-delà des limites de juridiction nationale qui satisfont aux critères de l'annexe I de la décision IX/20;
2. Assembler, réviser, analyser et synthétiser les données/informations/cartes scientifiques pertinentes recueillies au moyen de l'inventaire AIEB de la CDB requis dans la décision X/29 (paragraphes 39, 42 et 43), afin d'entreprendre l'activité susmentionnée au paragraphe 1;
3. Assembler, réviser, analyser et synthétiser les données/informations/cartes d'informations scientifiques pertinentes provenant d'autres sources crédibles et dont la qualité est contrôlée, afin d'entreprendre l'activité ci-dessus mentionnée au paragraphe 1;
4. Compiler et produire des rapports AIEB régionaux pour examen par l'OSASTT; et
5. Les ateliers régionaux seront organisés par le Secrétaire exécutif en collaboration avec les Parties et les autres gouvernements, ainsi que les organisations et les initiatives régionales compétentes, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les conventions et plans d'action régionaux sur les mers régionales et, le cas échéant, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), en ce qui a trait à la gestion des pêches.